

Non



au licenciement

Le Syndicat National CGT MFR apporte son soutien total à Christelle Directrice depuis 2017 à la MFR de la Croix en Touraine Indre et Loire.

Nous exigeons :

- **L'arrêt immédiat de la procédure de sanction pouvant aller jusqu'à son licenciement pour faute grave lancée le 12 octobre par la Direction Fédérale MFR et le nouveau CA mis en place le 7 octobre. Décision prise de concert avec la CFDT MFR, syndicat maison des Fédérations MFR.**
- **L'arrêt de toutes les pressions et intimidations que Christelle subit depuis plusieurs mois pour la faire quitter son emploi, nécessitant, une alerte à l'Inspection du travail, un arrêt maladie, et un dépôt de main courante, pour violence psychologique et accusation de harcèlement sans fondement.**

Cet hiver, pas de pénurie de dossiers prud'hommes pour les juristes de l'UNION Nationale des MFR

En effet :

Le bureau des Juristes de l'Union Nationale des MFR sera bien protégé du froid cet hiver avec les dossiers prudhommes qui tapissent leur bureau.

La Fédération Régionale des MFR du Val de Loire a son coin de mur. Le dernier dossier prud'homme date du 30 août 2022. **Référé de la CGT pour la réintégration d'un représentant de section à la MFR de Beaumont les Autel 28.** Le camarade a été licencié sans l'accord de l'inspection du travail et réintégré le 15 septembre 2022. Sans compter tous les dossiers passés sous

silence pour licenciement abusif, heures supplémentaires non payées après rupture de contrat, souffrance au travail etc.

Coin de mur qui va accueillir le dossier de Christelle Directrice à la MFR de la Croix en Touraine si le Directeur par intérim et M Fontaine, le nouveau Président, signataire de la lettre de Licenciement maintiennent la procédure de sanction allant jusqu'au licenciement pour faute grave à son encontre.

Pour la CGT MFR : Tout laisse à penser que la Direction de la Fédération Départementale MFR du 37 a monté un dossier à charge contre la Directrice Christelle avec le soutien de la CFDT afin de la licencier étant donné qu'elle a refusé la rupture conventionnelle que La Direction de la Fédération Départementale MFR 37 voulait tant lui voir signer. Pratique récurrente dans les MFR quand les Directions jugent que leurs personnels sont des kleenex usagés à jeter.

Les Faits :

- Depuis 2018 la situation financière de la MFR de la Croix en Touraine est devenue très difficile, du fait de la perte de ses effectifs, passant de 120 élèves dans les années (2008 à 2010) à 69 à la rentrée 2018. Situation contraignant la Présidente de la MFR de la Croix en Touraine à déposer un dossier de demande d'ouverture de redressement judiciaire auprès du tribunal de Grande Instance d'Indre et Loire. Malgré tout, les élèves ont pu poursuivre leur scolarité et ont obtenu d'excellents résultats aux examens, avec des taux de 100 % de réussite.

-Le gel des dettes sur sept ans et surtout l'excellent recrutement effectué par l'équipe dirigeante, et sa

Directrice ce qui a permis une remontée des effectifs des élèves à 87 à la rentrée 2019.

-Le juge du Tribunal de Grande Instance a donné son accord pour la poursuite de l'activité en 2020.

-Mai 2021, une formation adulte pour les services à la personne et à la préparation aux métiers de la santé a été mise en place, avec un exercice comptable en excédent de 8.386 € pour un montant de charges de 457.781 euros présenté par la Présidente à l'AG le 10 décembre 2021.

Source/ la Nouvelle République 37 : publié le 06/12/2019

La Nouvelle République 37 : publié le 14/12/2021

Quelle mouche a piqué L'Union des MFR Nationale pour destituer la Présidente et l'ensemble du CA de l'association MFR de la Croix en Touraine le 7 octobre 2022 en imposant une AG sous leur Direction ?

La vilaine mouche s'appelle **CFDT Agro MFR**. Après avoir alerté l'inspection du travail du 37 en mai 2022, la CFDT Agro MFR de concert avec la Direction de la Fédération Départementale MFR 37 se sont acharnées sur Christelle pendant plusieurs mois afin qu'elle accepte une rupture conventionnelle. Chose qu'elle a refusée avec le soutien de son CA.

Question ?

Pourquoi Christelle quitterait son emploi quand elle a le remerciement de la Municipalité de la Croix en Touraine pour son professionnalisme, son engagement, malgré les difficultés financières, sa surcharge de travail et un cumul de missions direction/monitrice, suite à la suppression de 2 emplois lors du redressement judiciaire ?

Réponse !

Ne pouvant imposer une rupture conventionnelle à Christelle, un processus encore plus violent s'est mis en place à partir de l'UNION Nationale des MFR pour faire partir Christelle et le CA qui lui exprimait toute sa confiance.

La Fédération Régionale et la Fédération départementale MFR du 37 ont saisi l'Union Nationale des MFR en déclarant des graves difficultés de gouvernance à la MFR de la Croix en Touraine.

Moyen radical pour se débarrasser d'un CA qui ne rentre pas dans une politique de dédagisme de ses salarié·e·s.

Le 7 octobre, une Assemblée Générale a été convoquée par l'UNION Nationale des MFR sans que la Présidente du CA ainsi que tous les membres du CA en activité Directrice compris puissent y participer.

Une garde rapprochée digne de l'accueil du Président de la République a été diligentée afin d'assurer la sécurité de cette Assemblée qui n'avait pour seul objet, la destitution de la gouvernance en place avec un nouveau CA

Dans cet entre-soi de fossoyeurs de salarié·e·s, la besogne était moins compliquée.

Comment admettre de telles pratiques anti démocratiques dans des Etablissements MFR de l'économie sociale et solidaire, sous contrat d'association ?

Pour la CGT MFR : La mise à l'écart de la Présidente de l'association de la MFR de la Croix en Touraine ainsi que tous les membres du CA en activité pourrait s'apparenter à un déni de démocratie, dans une AG pour laquelle il y a :

- Aucune possibilité de connaître le nombre d'adhérents présents,
- Aucune possibilité de savoir si le bilan d'activité et bilan financier ont été présentés. Quid du commissaire au compte ? Était-il présent ?
- Aucune lisibilité sur le vote et le mode de scrutin.

La CGT MFR exige :

- Une totale transparence auprès des personnels et des familles de la tenue de cette AG avec compte-rendu.
- Une rencontre avec le Directeur régionale MFR et M. Fontaine nouveau Président mis en place à la MFR de la Croix en Touraine, pour l'abandon de toutes les mesures prises à l'encontre de Christelle Directrice de la MFR de la Croix en Touraine dans le plus bref délai.